

87 000 PRISONNIERS PERDUS

LE 26 MARS 2012 PIERRE LEIBOVICI

Le Conseil constitutionnel vient de valider, le 22 mars, la loi sur l'exécution des peines prévoyant de confier aux géants du BTP la création de milliers de places de prison supplémentaires d'ici 2017. Principal argument avancé : 87 000 peines de prisons sont en attente d'exécution en France. *OWNI* est parti à la recherche de ces prisonniers, pas perdus pour tout le monde.



C'est l'histoire d'un chiffre à succès. Répété à l'envi, du Front national à l'UMP, pour justifier la multiplication du nombre de prisons en France. Un chiffre qui impressionne. Et qui trompe. Ce chiffre, c'est celui des peines de prisons en attente d'exécution. **Le ministre de la Justice**, Michel Mercier, parle de :

“

87 000, au 31 décembre dernier

”

Donc 87 000 personnes en France dont la condamnation a été prononcée par un juge mais n'est pas encore appliquée. Bien plus que le nombre de places opérationnelles dans les prisons du pays, 57 213 au 1er mars 2012, **selon le ministère de la Justice**.

L'argument est imparable pour qui veut convaincre de la nécessité d'agrandir le parc carcéral français, à commencer par Marine Le Pen, qui préfère parler de "*peines prononcées qui n'ont jamais été exécutées*" ou de "*peines qui ne sont jamais appliquées*" plutôt que de peines "*en attente d'exécution*". Avant de lancer cette proposition :

“

Créer dans les plus brefs délais, 40 000 nouvelles places de prison.

”

Mais la réalité des peines de prison en attente d'exécution est plus complexe. Seules 4,2% d'entre elles présentaient une durée supérieure à un an et deux mois en juin 2011. Un détail qui a son importance.

Petites peines

Car depuis la **loi pénitentiaire n° 2009-1436** votée le 24 novembre 2009, les peines égales ou inférieures à deux ans d'emprisonnement – contre un an auparavant – sont aménageables, c'est-à-dire exécutable sous le régime de la semi-liberté, du placement à l'extérieur ou de la surveillance électronique. Si le seuil à un an reste malgré tout maintenu pour les personnes récidivistes, la loi pénitentiaire de 2009 a engagé une petite révolution en matière d'application des peines, avec pour but avoué le désengorgement des prisons.

Une révolution qui n'a pas plu à tout le monde, et notamment au député Eric Ciotti. Dans son rapport sur le renforcement de l'efficacité des peines, il écrit ainsi que la possibilité d'aménager des peines inférieures à deux ans *"n'est légitimement ni comprise, ni admise par la plupart de nos concitoyens"*. D'où la proposition n°33 de son rapport visant à supprimer purement et simplement les avancées permises par la loi pénitentiaire de 2009.

La proposition n°33 n'a pas été retenue dans le projet de loi sur l'exécution des peines voté le 29 février dernier par l'Assemblée nationale et validé le 22 mars par le Conseil constitutionnel. L'avenir de l'aménagement des peines reste pourtant incertain.

En juin dernier, sur les 85 600 peines en attente d'exécution, plus de 82 000 étaient aménageables. Mais pas aménagées. Comme l'indique le rapport d'Eric Ciotti, seules *"9 774 personnes bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou"* au 1er mai 2011.

Interrogée par *OWNI* sur cet écart entre les peines qui pourraient être aménagées et celles qui le sont réellement, la sénatrice Nicole Borvo, rapporteure du Projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines, a une explication simple :



Le passage devant le juge de l'application des peines [chargé de décider de l'aménagement d'une peine, NDLR] est beaucoup trop long en France. Des gens sont condamnés mais attendent des mois avant de savoir s'ils vont finalement aller en prison, les services d'application des peines sont débordés, bref, on manque de moyens.



Dans l'annexe du projet de loi sur l'exécution des peines figurent les mesures qui seront engagées pour *"garantir la célérité et l'effectivité de l'exécution des peines prononcées"*. L'augmentation des moyens accordés aux services d'application des peines arrive en dernière position, 400 postes devant être créés d'ici à 2017 dans les juridictions et les bureaux d'exécution des peines. La priorité est ailleurs dans le projet de loi : *"porter la capacité du parc carcéral à 80 000 places"*.

45 000 condamnations de plus

Plus largement, la construction de nouvelles prisons légitimée par le nombre de peines en attente d'exécution amène à une réflexion sur le sens des courtes peines. L'étude d'impact du projet de loi relatif à l'exécution des peines avouait elle-même que *"les peines d'une durée inférieure ou égale à 3 mois constituent la moitié du stock des peines en attente d'exécution"*.

De quoi rendre dubitatif le sénateur Jean-René Lecerf, qui s'exprimait ainsi **lors de l'examen** du projet de loi au Sénat :



LA FRANCE CARCÉRALE

Maison d'arrêt de Béthune, taux d'occupation carcérale : 216%. Faa'a Nuutania, Polynésie Française : 235%. Prison par ...

Mais de quoi parle-t-on ? La moitié de ces peines en attente d'exécution sont égales ou inférieures à trois mois. Quelle est la signification d'une peine de trois mois ?



Et Nicole Borvo de renchérir :



Les courtes périodes d'incarcération n'ont aucun effet en matière de réinsertion. Elles n'ont aucune valeur 'pédagogique'.



POUR LA FERMETURE DES PRISONS

La prison n'a toujours pas atteint les objectifs fixés il y a plus de deux siècles. Elle reste le lieu de l'inhumain, de ...

Le poids de ces courtes peines est à mettre en parallèle avec l'augmentation des condamnations ces dernières années : 45 129 de plus au cours de la décennie 2000, d'après **les chiffres de l'Insee**. Une évolution dont tient compte le projet de loi sur l'exécution des peines puisque son "scénario le plus probable" prévoit l'augmentation de "2% par an en moyenne des condamnations à des peines privatives de liberté".

Le 6 mars dernier, plus de soixante députés ont saisi le Conseil constitutionnel pour juger la conformité du projet de loi sur l'exécution des peines à la Constitution. Un texte que la Haute juridiction **a finalement validé en l'état, la semaine dernière, le 22 mars**. Les parlementaires ne l'attaquaient que sur les partenariats avec le secteur privé envisagés par la loi pour permettre de disposer des places supplémentaires.

Une décision qui résonne comme une excellente nouvelle pour les rois du BTP carcéral, Bouygues, Eiffages et GDF-Suez en tête, dont les Partenariats public-privé (PPP) sur 24 000 places de prison supplémentaires pourront représenter de beaux profits.

Photographie par **Olivier Aubert / Picture Tank** © tous droits réservés

JEAN-LUC M

le 26 mars 2012 - 11:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Rappelons que le coût d'une journée de prison varie de 100 à 120 €. Les 24.000 places coûteront donc tous les ans un milliard d'euros. Ce qui serait une enveloppe considérable pour l'aménagement des peines et le fonctionnement de la justice en général.

Le projet de la privatisation des prisons est très rentable financièrement pour les entreprises partenaires, une aberration au niveau de la rentabilité économique pour l'État mais c'est une choix idéologique de l'UMP (en espérant qu'il n'y a pas trop de contreparties financières à ces choix)

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LAURENT

le 26 mars 2012 - 16:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



pour être très proche d'une victime d'un acte dont le coupable a pris 4 mois avec SURSIS, je peux dire que ceux qui prennent 1 an ferme ont fait des choses que vous n'auriez pas aimé subir...

Quand on parle des peines, il faut parler de tout le problème, ceux qui les subissent, mais aussi ceux à qui la société doit le statut de victime... Et oui...

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NANARF

le 27 mars 2012 - 20:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour vous il faut mieux:

-envoyer quelqu'un en prison pour 3 mois ce qui coûte environ 11 000 euro - dépenser cette somme pour la prévention et la formation ?

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ENACK

le 26 mars 2012 - 17:56 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon article mais le chapô laisse a penser que l'on va lire un reportage avec notamment des interviews des condamnés en question..

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE